

P. 36. " Dans les 8^e, 9^e, 10^e siècles on
 „ n'en favoit pas assez pour *démentir* (l'au-
 „ teur met par-tout la même honnêteté dans
 „ le choix des termes) le clergé, & la con-
 „ science timorée des femmes & des gens
 „ mal instruits est si facile à alarmer, que le
 „ souvenir des anciens abus n'en étoit pas
 „ moins propre à remplir les esprits de scru-
 „ pules & à faire rendre, ou pour mieux dire,
 „ donner à l'Eglise des dîmes, qui dans
 „ l'origine étoient le patrimoine des laïcs „
 Que l'on consulte Dom Mabillon, *Sæculo V^o Benedi-
 cti. in præfat. p. 27 & suiv.*; *Annales Benedi-
 cti. tom. 5. p. 20*; M^r. le Gendre, *Mœurs & coutumes dans les différens tems de la monarchie de France*; *Origines Feudorum* de Dadinus Alteserra p. 302, & on verra que des laïcs faisoient dans ce tems-là commerce des dîmes injustement saisies, qu'ils les donnoient en dot lorsqu'ils marioient leurs filles, qu'ils vendoient les églises, les autels, les cloches, les calices &c. Carloman dès l'an 742 s'énonce en cette manière: *fraudatas pecunias ecclesiarum, ecclesiis restitimus*. Voyez Baluze tom. 1. col. 145. art. 1. & dans les Annales de Saint-Bertin on lit *Anno 752 Pipinus quibusdam episcopatibus vel medietates vel tertias rerum reddidit, promittens omnia reddere*.

P. 37. " Les gens d'église avoient eu l'art
 „ de persuader aux peuples, que pour obte-
 „ nir la rémission de leurs péchés, pour ef-
 „ facer devant Dieu les crimes les plus atro-
 „ ces, le moyen le plus efficace, c'étoit d'en-
 richir